

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 6 mai 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

**PRÉSENCES :**

Mesdames : Josée Beaulieu - Katy Nadeau - Hélène Durette -  
Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault - Alain Morin, maire suppléant

En visioconférence : Réjean Deschênes, maire sans droit de vote

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire suppléant fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'avril 2023;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Fiscalité distincte pour terres forestières sous aménagement;
8. Voirie municipale :
  - a) Asphalte bas du village
  - b) Travaux d'été
  - c) Demande abat-poussière chemin du lac Bleu
  - d) Banc de gravier
  - e) Déneigement hiver

9. Suivis dossiers Chargée de projets;
10. Demande d'intention au MCC Rénovation;
11. Adoption d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux;
12. Dossier eau potable;
13. Avis motion projet de règlement #289 - 2024 ;
14. Adoption du projet de règlement # 289 – 2024 modifiant le règlement # 283 – 2023 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE);
15. Dossier du maire :
  - a) Service de garde
16. Questions diverses :
  - A) Vente pour taxes
  - B) \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
17. Période de question (15 minutes);
18. Levée de l'assemblée.

2024 – 053

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**PROCÈS-VERBAL :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal ;

2024 - 054

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;  
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 2 avril soit accepté comme présenté.

**COMPTES DU MOIS DE AVRIL 2024**

Agro Envirolab	24630287, RI24630692	7145.68\$	7028
Construction Binette Inc	5543	1144.00\$	7029
Avantis Coopérative	FEC0084688,FEC 0084870	57.84\$	7030
Avantis Coopérative (TSL)	FC01955135	910.33\$	7031
Buanderie RDL	681134	51.74\$	7032
Buropro Citation	2020981,2022760	449.08\$	7033
Jamie Côté	251785	400.00\$	7034
Pierre Dupuis	1661	170.05\$	7035
Épicerie Chez Nancy	A0504994,A05056 01- 01,A0506942,A05 07387	19.03\$	7036
Garage N Thiboutot	010-1009311	67.33\$	7037
Dépanneur Jacques Lamonde	111482	218.00\$	7038
Jacques Larochelle Inc	73294,E10271,E1 0365,E10467	8618.90\$	7039
J A St-Pierre et Fils	101509690	126.42\$	7040
Komtek Sécurité Inc	5496	2624.32\$	7041
Maurice Bérubé & Fils	020683	676.05\$	7042
Pièce d'auto Michaud	5313- 231438,5313- 231859,5313- 231864	3058.74\$	7043
Servitech	42732	2243.28\$	7044
SM Location	10304	25.24\$	7045
Surplus Général Tardif	421191	340.73\$	7046
Véronique Dussault	14042024	191.00\$	7047
Origine Ecoconstruction	OE-F_0123	18472.28\$	7048
Impact Ford	178921	209.56\$	7049
Denise Dubé	Petite caisse	741.23\$	7050
Épicerie Chez Nancy	A0507494	63.69\$	7051
Salaires employés	Avril	17910.48\$	accesd
Salaires conseil	Avril	3000.64\$	accesd
Hydro		4327.26\$	accesd
Bell		70.64\$	accesd
DAS provincial		12198.40\$	accesd
DAS fédéral		5374.06\$	accesd

CSST		114.02\$	accessd
	<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b>91020.02 \$</b>	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2024, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

2024 - 055

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;  
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

**DEMANDE ABAT POUSSIÈRE CHEMIN DU LAC BLEU**

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une demande pour mettre de l'abat poussière au début du chemin du lac Bleu;

2024 - 056

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;  
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte d'épandre de l'abat poussière s'il y a des surplus et pour cette année seulement.

**FERMETURE DU COMPTE CAISSE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU que le compte de caisse du comité de développement n'est pas utilisé et que seulement les frais mensuels sont déduits;

2024 - 057

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);  
Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la fermeture du compte et le transfert des fonds dans le compte de la municipalité.

**MODIFICATION DES MEMBRES NON PERMANENTS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

2024 – 058

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;  
APPUYÉ par M Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Qu'en plus des membres permanents, le comité consultatif d'urbanisme comprend 7 membres répartis ainsi :

Carmen Massé, Guy Thibault, Alain Morin, Hélène Durette, Katie Nadeau, Mélissa Boucher Caron et Eloïse René de Cotret.

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'AUTOMATISATION DES STATIONS DE LAVAGE RECONNUES ET DES DÉBARCADÈRES MUNICIPALES**

2024 – 059

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, agissant et représentée par Réjean Deschênes, maire, Alain Morin, maire suppléant et Denise Dubé, directrice générale, sont dûment autorisés à signer le plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT 289 – 2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
283 – 2023 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET  
CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES  
EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

Mme Mélissa Boucher-Caron donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance régulière du conseil municipal que le projet de Règlement numéro 289 – 2024 concernant le lavage des embarcations et visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques envahissantes (EEE) avec dispense de lecture.

Le présent projet de règlement a pour but de modifier les Annexes A, B et C afin d'exclure le Grand lac Squatec des lacs pour lesquels il est possible d'acquérir une carte annuelle. Il a également pour but de retirer la station de lavage d'Auclair des stations de lavage reconnus. Le présent règlement vise aussi à exclure le débarcadère de la municipalité de Lejeune des débarcadères reconnus.

**PROJET DE RÈGLEMENT# 289 – 2024 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 283 - 2023 SUR LE LAVAGE DES  
EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES  
PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire s'assurer du maintien de la qualité des eaux sur son territoire ;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement suivant les pouvoirs accordés par l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau ;

ATTENDU QU' une des façons efficaces de contrer la propagation d'espèces exotiques envahissantes est le nettoyage à l'eau chaude et à pression les

embarcations qui se déplacent d'un plan d'eau à un autre ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir une tarification selon les pouvoirs accordés par les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale qui permet de financer en tout ou en partie les biens, services et activités afin d'assurer la protection des lacs de son territoire ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du Conseil municipal tenue le 6 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 060

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE la Municipalité ADOPTE le règlement numéro 289-2024 et il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 – Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier les Annexes A, B et C afin d'exclure le Grand lac Squatec des lacs pour lesquels il est possible d'acquérir une carte annuelle. Il a également pour but de retirer la station de lavage d'Auclair des stations de lavage reconnus. Le présent règlement vise aussi à exclure le débarcadère de la municipalité de Lejeune des débarcadères reconnus.

#### ARTICLE 3 – Remplacement de la grille de tarification de l'annexe A

La grille de l'annexe A qui concerne la tarification est remplacé par le suivant :

ANNEXE A - Grille de tarification

<b>Tarifs des autorisations (par embarcation)</b>	<b>Résidents</b>	<b>Non-résidents</b>
Certificat d'autorisation à la navigation annuelle – embarcation <b>motorisée</b> (avec vignette annuelle)	50 \$	s.o.
Certificat d'autorisation à la navigation annuelle – embarcation <b>non-motorisée</b> (avec vignette annuelle)	0 \$	s.o.
Preuve de lavage – embarcation <b>motorisée</b>	25 \$	50 \$
Preuve de lavage – embarcation <b>non-motorisée</b>	0 \$	0 \$
Carte annuelle <sup>1</sup> (1 lac) – (sauf les lacs de Pohénégamook et le Grand lac Squatec) pour embarcation <b>motorisée</b> seulement	50 \$	250 \$
Carte annuelle <sup>1</sup> (2 lacs et +) (sauf les lacs de Pohénégamook et le Grand lac Squatec) – pour embarcation <b>motorisée</b> seulement	100 \$	400 \$

<sup>1</sup> La carte annuelle offre un nombre de lavages illimité pour embarcations motorisées aux stations de lavage reconnues durant la saison en cours.

ARTICLE 4 – Remplacement de la liste et localisation des stations de lavage reconnues de l'annexe B

La grille de l'annexe B qui concerne la localisation des stations de lavages reconnus est remplacé par la suivante:

ANNEXE B - Liste et localisation des stations de lavage reconnues

<b>Municipalité</b>	<b>Adresse</b>
Biencourt (Chalets/camping Biencourt)	1, chemin du Camping, Biencourt, QC, G0K 1T0
Dégelis (Plage municipale)	393, 295 Rte, Dégelis, QC G5T 1R2
Lac-des-Aigles (Pavillon du lac)	5, rue du Quai, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0
Packington (Camping municipal de Packington)	585, 5e Rang S, Packington, QC G0L 1Z0



Rivière-Bleue (station-service Harnois)	160, rue Saint-Joseph N, Rivière-Bleue, QC, G0L 2B0
Saint-Jean-de-la-Lande (Pont couvert)	2 chemin Bellerive, Saint-Jean-de-la-Lande, QC, G0L 3N0
Saint-Juste-du-Lac (Camping Sous-Bois-de-l'Anse)	123, Chem. du Lac, Saint-Juste-du-Lac, QC, G0L 3R0
Saint-Michel-du-Squatec (débarcadère du petit lac Squatec)	rue de la Plage, Saint-Michel-du-Squatec, QC, G0L 4H0
Témiscouata-sur-le-Lac (Centre communautaire PGR)	205, rue Jacques-Dubé, Témiscouata-sur-le-Lac, QC G0L 1X0
Témiscouata-sur-le-Lac (sortie 37 de l'autoroute 85)	595 rue Commerciale N, Témiscouata-sur-le-Lac, QC G0L 1E0

ARTICLE 5 – Remplacement Liste et localisation des débarcadères municipaux de l'annexe C

La grille de l'annexe C qui concerne la Liste et localisation des débarcadères municipaux est remplacé par le suivant :

ANNEXE C - Liste et localisation des débarcadères municipaux

<b>Municipalité</b>	<b>Adresse</b>
Biencourt (lac Biencourt)	chemin des Cèdres, Biencourt, QC G0K 1T0 (aucune adresse)
Dégelis (lac Témiscouata – plage municipale)	393, 295 Rte, Dégelis, QC G5T 1R2
Dégelis (rivière Madawaska)	6 <sup>e</sup> , rue Est, Dégelis, QC G5T 2G8 (aucune adresse)
Lac-des-Aigles (lac des Aigles – Pavillon du Lac)	5, rue du Quai, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0
Rivière-Bleue (lac Long)	rue Saint-Joseph Nord, Rivière-Bleue, QC G0L 2B0 (aucune adresse)
Rivière-Bleue (lac Beau)	rue Saint-Joseph Sud, Rivière-Bleue, QC G0L 2B0 (aucune adresse)
Saint-Jean-de-la-Lande (lac Jerry)	214 chemin Bellerive, Saint-Jean-de-la-Lande, QC, G0L 3N0

Saint-Juste-du-Lac (lac Témiscouata – camping Sous-Bois de l'Anse)	123, Chem. du Lac, Saint-Juste-du-Lac, QC, G0L 3R0
Saint-Michel-du-Squatec (petit lac Squatec)	rue de la Plage, Saint-Michel-du-Squatec, QC G0L 4H0 (aucune adresse)
Témiscouata-sur-le-Lac (lac Témiscouata – Club de Yatch de Cabano)	90, rue de la Plage, Témiscouata-sur-le-Lac, QC G0L 1E0
Témiscouata-sur-le-Lac (lac Témiscouata – Marina Pomerleau)	83, rue de l'Anse, Témiscouata-sur-le-Lac, QC, G0L 1E0
Témiscouata-sur-le-Lac (Marina du Camping –secteur Notre-Dame-du-Lac)	40, rue Dollar-Ménard, Témiscouata-sur-le-Lac, QC G0L 1X0

ARTICLE 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h17 le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Alain Morin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant